

Liste des délibérations prises en conseil communautaire
En date du 17 juillet 2025 à Agonges

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions sont entrées en vigueur au 1er juillet 2022,

La communauté de communes du Bocage Bourbonnais vous prie de bien vouloir trouver ci-après la liste des délibérations prises en conseil communautaire :

DEL20250717-75 Adjonction de point à l'ordre du jour - Approuvée
DEL20250717-76 Validation du PV de la séance précédente - Approuvée
DEL20250717-77 Modification du programme des équipements publics de la ZAC - Approuvée
DEL20250717-78 Répartition du nombre de sièges au sein du conseil communautaire - Approuvée
DEL20250717-79 Prolongation de la durée d'apprentissage de la délibération DEL20230919-106 - Approuvée
DEL20250717-80 Création d'un poste d'attaché principal et mise à jour du tableau des effectifs - Approuvée
DEL20250717-81 Validation convention de prêt exposition - Approuvée
DEL20250717-82 Rapport aide éco région - Mme FONT - Bourbon - Approuvée
DEL20250717-83 Rapport aide éco région - M. HOARAU - Saint-Menoux - Approuvée
DEL20250717-84 Rapport aide éco région - M. YANS - Bourbon - Approuvée
DEL20250717-85 Rapport aide éco région - Mmes 'S JONGERS - Agonges - Approuvée
DEL20250717-86 Rapport aide éco région - M. DE COCK - Bourbon - Approuvée
DEL20250717-87 Aide à l'immobilier d'entreprises - M. DE COCK - Bourbon - Approuvée
DEL20250717-88 Dossier LEADER PAT - Approuvée
DEL20250717-89 Réponse à l'AAP PNA
DEL20250717-90 Demande de financement Fonds Vert - PCAET - Approuvée
DEL20250717-91 Convention HADRA - Approuvée
DEL20250717-92 Demande de classement de l'Office de tourisme en catégorie II - Approuvée
DEL20250717-93 Avenant à la délibération DEL20210628-122 relative à la taxe de séjour - Approuvée
DEL20250717-94 AAP CTEAC - Approuvée

Les délibérations sont disponibles sous format papier au siège de la communauté de communes et le procès-verbal résultant du conseil cité sera consultable dans un délai maximum d'un mois suivant la date de tenue de la séance.